

Fonds de dotation
André et Coqueline Courrèges
27, rue Delabordère
92200 Neuilly-sur-Seine

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin,
A 10 heures,
Au siège social,

Les membres du Conseil d'administration du Fonds de dotation, André et Coqueline Courrèges (le « **Fonds** »), ayant son siège social 27, rue Delabordère à Neuilly-sur-Seine (92200), se sont réunis sur convocation faite par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Lionel Koehler-Magne.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre du Conseil d'administration en entrant en séance. Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Lionel Koehler-Magne, Président du Bureau, dûment habilité par le Conseil d'administration.

Madame Jacqueline Barrière Courrèges, membre du Conseil d'administration présente, est appelée en sa qualité de Trésorière du Bureau. Madame Monique Lassègues, membre du Conseil d'administration présente, est appelée en sa qualité de Secrétaire du Bureau.

Monsieur Patrick Massoutre, Commissaire aux comptes du Fonds, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que l'ensemble des membres du Conseil d'administration est présent. Le Conseil d'administration pouvant ainsi valablement délibérer est déclaré régulièrement réuni.

Le Président dépose ensuite sur le Bureau et met à disposition des membres du Conseil d'administration :

- La feuille de présence du Conseil d'administration ;
- Le texte du projet des délibérations du Conseil d'administration ;
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine du Fonds;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport d'activité du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes ;
- Un exemplaire des statuts du Fonds.

Le Président rappelle ensuite que la présente réunion du Conseil d'administration est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus au Président ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport d'activité du Président, la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Président, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesdits comptes se soldant par un déficit de (39.575) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, décide d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de (39.575) euros, au compte « *Fonds propres complémentaires* » qui, après affectation, sera réduit de 2.942.539 euros à 2.902.964 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne au Président, Monsieur Lionel Koehler- Magne, quitus entier et sans réserve de son administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

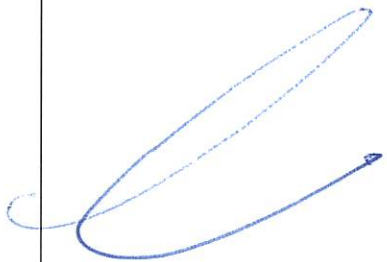
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres, afférentes aux décisions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

	
Le Président Monsieur Lionel Koehler-Magne	La Trésorière Madame Jacqueline Barrière Courrèges
	
La Secrétaire générale Madame Monique Lassègues	

Fonds de dotation
André et Coqueline Courrèges
27, rue Delabordère
92200 Neuilly-sur-Seine

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Certifiés conformes

Le Président
Monsieur Lionel Koehler-Magne

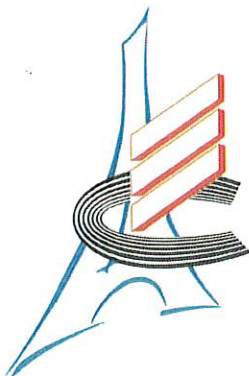
A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a trailing stroke, positioned over the printed name of the President.

**Fonds de dotation
André et Coqueline Courrèges**

Comptes arrêtés au 31 Décembre 2025

**Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(ce document contient dix neuf pages)



**Fonds de Dotation
André et Coqueline Courrèges
27, rue Delabordère
92200 Neuilly-Sur-Seine**

Patrick MASSOUTRE
Commissaire aux Comptes

Objet : **RAPPORT ANNUEL**

ETIOLLES, Le 20 Juin 2026

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2025**

Aux membres du Fonds de Dotation « André et Coqueline Courrèges »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*Membre d'une Association Agréée par l'Administration Fiscale,
acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres du Fonds de dotation sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Fonds de dotation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,



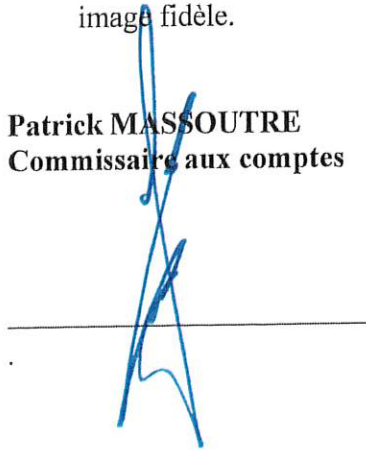
influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société¹.

²Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société³ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Patrick MASSOUTRE
Commissaire aux comptes



● Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1		1	1
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	198 000		198 000	198 000
ACTIF CIRCULANT	Constructions	792 000	141 238	650 762	670 562
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 295 607	10 857	1 284 750	1 285 374
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 613 069	540 907	3 072 162	3 072 162
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		5 898 677	693 002	5 205 675	5 226 099
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	206		206	122
	Autres créances	8 717		8 717	8 752
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 300 000		1 300 000	1 300 000
	DISPONIBILITES	328 617		328 617	349 817
	Total de l'actif circulant (IV)	1 637 540		1 637 540	1 658 691
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		7 536 217	693 002	6 843 215	6 884 790

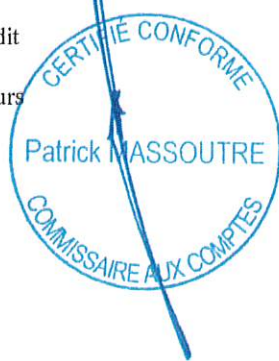
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

● Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 870 327	7 531 517
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(39 575)	(661 190)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	6 830 752	6 870 327
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 145	9 999
	Dettes fiscales et sociales	1 318	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 464
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	12 463	14 463
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	6 843 215	6 884 790
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(39 574,92)	(661 190,46)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		12 463	14 463
(2) Dont emprunts participatifs			



● Compte de Résultat

1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (1)			40 768	45 487
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 156	4 892
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 800	13 517
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			15 000	
	Autres charges			120	
Total des charges d'exploitation				81 844	63 896
RESULTAT D'EXPLOITATION				(81 844)	(63 896)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					



● Compte de Résultat

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RES ULTAT D'EXPLOITATION		(81 844)	(63 896)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	42 894	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		42 894	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		295 188
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			295 188
RES ULTAT FINANCIER		42 894	(295 188)
RES ULTAT COURANT avant impôts		(38 951)	(359 084)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	624	302 106
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		(624)	(302 106)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		42 894	
Total des charges		82 469	661 190
RES ULTAT DE L'EXERCICE		(39 575)	(661 190)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

CERTIFIÉ CONFORME
Patrick MASSOUTRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds de Dotation
André et Coqueline COURREGES

ANNEXE DES COMPTES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

PRESENTATION DE L'ACTIVITE :

EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE :

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

- 1.1 Immobilisations incorporelles
- 1.2 Immobilisations corporelles
- 1.3 Créances

NOTES SUR LE BILAN ACTIF :

- 2.1 Immobilisations incorporelles
- 2.2 Immobilisations corporelles
- 2,3 Immobilisations financières
- 2.4 Créances clients
- 2.5 Autres créances
- 2.6 Disponibilités



NOTES SUR LE BILAN PASSIF :

- 3.1 Fonds de dotation - Tableau de variation des fonds propres
- 3.2 Dettes à court terme et à long terme
- 3.3 Détail des charges à payer et des charges constatées d'avance
- 3.4 Détail des produits à recevoir et des produits constatés d'avance

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

- 4.1 Formation du compte de résultat

EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC
AFFECTATION DES RESSOURCES PAR TYPE D'EMPLOI**

*

*

*



ANNEXE

PRESENTATION DE L'ACTIVITE :

Le Fonds de Dotation André et Coqueline Courrèges a pour objet, en France et à l'Etranger :

- De pérenniser les idées et les œuvres d'André et Coqueline Courrèges à travers la conservation et la mise en valeur des collections, dessins et modèles
- Ainsi que tous autres éléments (ouvrages, peintures, sculptures, créations scientifiques, technologiques, architecturales, photographiques et documents sonores qu'ils ont créés.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS :

Le fonds a été constitué le 6 Octobre 2016 avec pour activité « autres organismes fonctionnant par adhésion volontaire ».

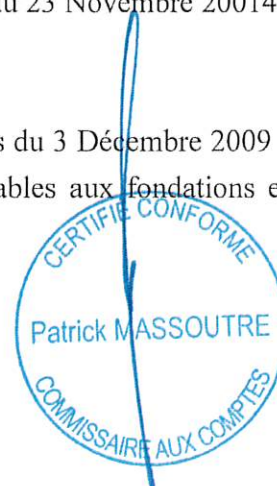
Le Fonds de dotation a bénéficié de la donation de l'intégralité des 208 parts sociales de la Société Civile André Courrèges Patrimoine les 31/01/2019 et 26/06/2020.

Le Fonds de dotation a bénéficié de la donation de 9.998 parts sociales de la Société Civile Immobilière EURAKOS le 16/06/2021.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par les règlements n° 2004-12 du 23 Novembre 2004 et n° 2008 du 7 Mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Il a été fait application de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 puis du 3 Décembre 2009 du Conseil national de la comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, modifiant le règlement n° 99-01.



Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et plus généralement Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable au sens des dispositions du Plan Comptable Général. Celui-ci a été appliqué de manière rétrospective. Les principales évolutions induites par l'application de ce règlement concernent la redéfinition du résultat exceptionnel, conduisant à reclasser en résultat courant un certain nombre d'éléments antérieurement présentés en résultat exceptionnel. En conséquence, des reclassements ont été opérés entre les rubriques du compte de résultat, notamment :

- reclassement de produits initialement comptabilisés en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation ou le résultat financier ;
- reclassement de charges antérieurement présentées en résultat exceptionnel vers les rubriques correspondantes du résultat courant ;
- revue de la présentation du compte 791 « Transferts de charges », afin d'en assurer une affectation conforme à leur nature.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur valeur nominale qui correspond à la valeur d'inventaire.



1.2 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur historique qui correspond à la valeur d'apport des titres de la SCI EURAKOS et de la Société Civile André Courrèges Patrimoine.

Les titres de la Société Civile André Courrèges Patrimoine sont intégralement dépréciés.

1.3 Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale qui correspond à la valeur d'inventaire.

1.4 Trésorerie :

Les comptes de trésorerie sont exprimés en Euros.



2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF :

2.1 Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations financières se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Droits patrimoniaux	1	1
Total net	1	1

2.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Terrains	198.000	198.000
Constructions	792.000	792.000
Amortissements des constructions	-141.238	- 121.438
Œuvres d'art	1.184.250	1.184.250
Archives	100.000	100.000

Matériels informatiques	11.357	11.357
Amortissements de matériels informatiques	-10.856	- 10.232
Total net	2.133.512	2.153.936

2.3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Parts sociales SCI EURAKOS	3.072.162	3.072.162
Parts sociales SC André Courrèges Patrimoine	540.907	540.907
Dépréciation des parts sociales	- 540.907	- 540.907
Total net	3.072.162	3.072.162



2.4 Créances :

Les créances se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Fonds de travaux allur	205	122
Total net	205	122

2.5 Autres créances :

Les autres créances se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatées d'avance	8.717	8.752
Total net	8.717	8.752

2.6 Disponibilités :

La trésorerie débitrice se présente de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	1.300.000	1.300.000
CIC	328.617	349.816
Total net	1.628.617	1.649.816



3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF :

3.1 Fonds de dotation – tableau de variation des fonds propres :

Les capitaux propres se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Dotations non consommables	3.927.788	3.927.788
Dotations consommables	2.942.538	3.603.729
Résultat de l'exercice	- 39.575	- 661.198
Total net	6.830.752	6.870.327

La variation des fonds propres se présente de la manière suivante au 31 Décembre 2025 :

Libellé	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Fonds ss droit reprise				
Fonds Non consommé	3.927.788			3.927.788
Fonds consommables	3.603.729		- 661.198	2.942.538
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	- 661.198	- 39.575	661.198	- 39.575
Fonds avec droit reprise				
Provs réglementées				
Fonds dédiés				

3.2 Dettes à court terme et à long terme :

Les dettes à court terme et à long terme se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Compte courant du Fondateur	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	11.145	9.999
Dettes fiscales	1.318	0
Autres dettes	0	4.464
Total net	12.463	14.463



3.3 Détail des charges à payer et des charges constatées d'avance :

3.3.1 Détail des charges à payer se présente de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Factures fournisseurs dues	159	0
Total	159	0

3.3.2 Détail des charges constatées d'avance se présente de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'assurance	8.717	8.752
Total	8.717	8.752

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

4.1 Formation du compte de résultat :

Le compte de résultat se présente de la manière suivante au 31 Décembre 2025 avec comparatif au 31 Décembre 2024 :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	- 81.844	- 63.896
Résultat financier	42.894	- 295.188
Résultat exceptionnel	- 625	- 302.106
Impôt Société	0,00	0,00
Total net	- 39.575	- 661.190



5 EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

En accord avec les principes du PCG (art. 833-1), les événements post-clôture non liés à des conditions existant à la date de clôture et ne donnant donc pas lieu à un ajustement des états financiers qui demande l'information suivante en annexe (PCG art. 833-2/1) :

Néant au 31 12 2025.

6 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES PAR TYPE D'EMPLOI

6.1 Informations relatives aux dotations :

Détails par types de dotation	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Fonds Non consompt	3.927.788			3.927.788
Fonds consommables	3.603.729		661.198	2.942.538
Total	7.531.517	0,00	661.198	6.870.326



6.2 Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emploi :

Emploi	Emploi de N	Affectat des ressources collectées auprès du public
Maisons sociales		
Réalisées en France	15.000	
Réalisées à l'étranger		
Frais de recherche de fonds		
Générosité publique		
Recherche autres fonds		
Charges liées à la recherche de subventions et autres		
Frais de fonctionnement		
Achats et charges externes	40.768	
Impôts et taxes	6.156	
Autres charges	745	
Total des emplois de l'exercice	47.668	
Dotations aux provisions	19.800	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Excédent de ressources de l'exercice		
Total Général	82.469	
Part des acquisitions d'immobilisations brute de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public		
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
	82.469	



Ressources	Emploi de N	Affectat des ressources collectées auprès du public
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
Ressources collectées auprès du public		
Dons et legs collectés		
Manuels non n affectés		
Manuels affectés		
Legs et autres libérakités non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Autres produits lliés à 'appel de la générosité publique		
Autres fonds privés		
Subventions et autres concours publics	0	
Autres produits	42.894	
Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	42.894	
Repirse des provisions		
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
Insuffisance de ressources de l'exercice		
Total Général		
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		
	- 39.575	0,00

*

*

*



**Fonds de dotation
André et Coqueline Courrèges**
27, rue Delabordère
92200 Neuilly-sur-Seine

**RAPPORT D'ACTIVITE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Le soussigné, Lionel Koehler-Magne, Président du Fonds de dotation André et Coqueline Courrèges (le « **Fonds** »), a, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du Fonds, établi le présent rapport d'activité sur les opérations de l'exercice écoulé.

I – SITUATION ET ACTIVITE DU FONDS

Le Fonds s'est efforcé au cours de l'année 2025 de poursuivre le développement de ses activités et de définir des projets concrets qu'il est en mesure de porter, à savoir :

- La réorganisation, l'inventaire et l'archivage des supports photographiques, audiovisuels et numériques ont continué ;
- Devant l'ampleur mondiale de la contrefaçon et de l'appropriation du nom du couturier André Courrèges sur les réseaux sociaux, l'accent a été porté sur le renforcement de la veille initiée au cours de l'exercice précédent dans le but de permettre un suivi des atteintes portées à l'image du couturier et de son œuvre notamment via l'IA ;
- Dans le cadre de l'élaboration d'un livre sur l'aventure Courrèges, il est procédé à la recherche de documents nécessaires à l'écriture ;
- Les travaux d'inventaire des dessins, photos et objets contenus dans le local de stockage de Morlaas ont été poursuivis.

Par ailleurs, le Fonds a procédé à deux dons : un don de 10.000 euros au profit du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, dans le cadre du projet Sylvae, réseau de vieilles forêts, et un don de 5.000 euros au profit de l'Association des Amis d'André Ève, ayant pour objet de promouvoir et entretenir l'œuvre d'André Ève, notamment son jardin personnel de Pithiviers. Ces versements s'inscrivent dans l'objet du Fonds et dans sa volonté de soutenir des projets de conservation, de transmission et de mise en valeur du patrimoine.

II – PRESENTATION DES COMPTES

II-1 – RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la dotation est de 6.870.327 €.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 81.844 €.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (81.844) €.

Le montant des charges financières s'élève à 0 €.
Le résultat financier est bénéficiaire de 42.894 €.
Le Fonds a comptabilisé un résultat exceptionnel déficitaire de (624) €.

Le Fonds de dotation n'est pas soumis aux impôts commerciaux mais est soumis aux impôts patrimoniaux sur ses revenus de placement, le cas échéant.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde ainsi par un déficit de (39.575) €.

II-2 – AFFECTATION DU RESULTAT

- Présentation des comptes annuels et méthode d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils vous ont été présentés et qui font ressortir un déficit de (39.575) €.

En conséquence, les pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de (39.575) €, sont affectées au compte « *Fonds propres complémentaires* » :

Déficit de l'exercice 39.575 €
Affecté au compte « Fonds propres complémentaires » qui, après affectation, sera créditeur à hauteur de 2.902.964 €.

III – UTILISATION DES FONDS

Aucune convention n'a été conclue entre le Fonds et les membres de son Conseil d'administration.

IV – REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

V- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aucun événement important n'est survenu entre la clôture des comptes et le moment auquel a été établi le présent rapport.

VI – PERSPECTIVES D'AVENIR – EVOLUTION PREVISIBLE

Le Fonds entend poursuivre ses actions préparatoires et de mise en place afin de continuer le

développement de son activité visant à pérenniser, archiver et exposer les idées et les œuvres d'André et Coqueline Courrèges.

Le Fonds recherche des médias qui lui permettraient de valoriser son patrimoine incorporel afin de consolider son action.

*

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à votre Président de sa gestion pour l'exercice 2025 et adopter les décisions qui vous seront soumises.


Le Président du Conseil d'administration
Lionel Koehler-Magne